

Communiqué de Presse

Maturité professionnelle

La " passerelle Dubs " vaudoise obtient la reconnaissance fédérale

Des cours de formation conduisant à la "passerelle Dubs" sont dispensés depuis la rentrée 2005 au Gymnase de la Cité à Lausanne, en collaboration avec le Gymnase du soir. Cette formation, ponctuée par un certificat d'examen complémentaire, permet aux détenteurs d'une maturité professionnelle de s'immatriculer dans les universités et les écoles polytechniques. La demande de reconnaissance, envoyée en juillet 2005 à la Commission suisse de maturité, a été acceptée en décembre.

Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, a confié l'organisation des cours relatifs à la "passerelle Dubs" au Gymnase de la Cité, à Lausanne. Ce dernier organise une formation "de jour", à raison de 20 périodes hebdomadaires. Des cours du soir sont également organisés, notamment à l'intention de candidats qui exercent une activité professionnelle. Pour ces derniers, le Gymnase de la Cité s'est assuré le concours du Gymnase du soir. Une demande de reconnaissance pour cette formation inaugurée à la rentrée 2005 a été adressée en juillet dernier à la Commission suisse de maturité, qui a donné son aval pour ces certificats d'examens complémentaires. Relevons que la "passerelle Dubs" vaudoise s'inscrit dans le cadre du budget ordinaire de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

Pour cette première année d'activité, 23 élèves suivent les cours dispensés par le Gymnase de la Cité et huit ceux dispensés par le Gymnase du soir.

Conformément à l'ordonnance adoptée par le Conseil fédéral le 19 décembre 2003, le programme et les examens de la "passerelle Dubs" portent sur cinq matières ou domaines: français, allemand ou anglais, mathématiques, sciences expérimentales (biologie, chimie, physique), sciences humaines (histoire, géographie, économie). Le DFJ est très heureux de la reconnaissance de cette nouvelle formation destinée à des adultes motivés qui, après avoir acquis une maturité professionnelle, consentent un effort supplémentaire important afin d'accéder aux hautes écoles de type universitaire. En effet, sur la base de leur maturité professionnelle ainsi que d'un certificat d'examen complémentaire, ces personnes peuvent s'immatriculer dans les Ecoles polytechniques fédérales et les Universités, aux mêmes conditions que les porteurs de la maturité gymnasiale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'Information et de Communication de l'Etat de Vaud.

Lausanne, le 18/01/2006

Renseignements complémentaires :

DFJ, Séverin Bez, directeur général des gymnases vaudois, tél. 021 316 34 29

DFJ, Eric Rihs, directeur du Gymnase de la Cité, tél. 021 316 35 30